

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

## Séance du 26/09/2023

	Membres	
En exercice	<u>Présents</u>	<u>Votants</u>
29	24	28

Date co	onvocatio
20/0	09/2023
Date P	ublication
02/	10/2023
N° Dél	ibération
202	3-06-09
Secréta	ire Séanc
Fann	v CABOT

L'An Deux Mille Vingt Trois, le 26 septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'UZES régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle Racine en Mairie d'Uzès, sous la présidence de M. Jean-Luc CHAPON, Maire d'Uzès.

Présents: M. Jean-Luc CHAPON, M. Fabrice VERDIER, Mme Marie-Françoise VALMALLE, M. Jacques CAUNAN, Mme Muriel BONNEAU, M. Thierry de SEGUINS COHORN, Mme Fanny CABOT, M. Bernard POISSONNIER, Mme Sophie MARINOPOULOS, M. Gérard BONNEAU, Mme Isabelle VILLEFRANCHE, M. Jérôme AUJOULAT, M. Olivier CLEMENT, Mme Sylvie LOPEZ, Mme Séverine PEUCHERET, Mme Anne-Sophie LAUTHIER, M. Guy ATTIGUI, Mme Sandra ROLLET, M. Julien HURARD, Mme Hélène GILET, M. Romain BETIRAC, M. Jérôme MAURIN, M. Christophe CAVARD, M. Simon SUBTIL.

Absents représentés: Mme Laurence JACQUEMART, (pouvoir à M. Jean-Luc CHAPON), M. Franck SEROPIAN (pouvoir à M. Guy ATTIGUI), Mme Delphine DEJEAN (pouvoir M. Christophe CAVARD), Mme Lydie PASTRE DEFOS DU RAU (pouvoir à M. Simon SUBTIL).

Absente non représentée : Mme Amandine BRUNEL.

<u>Objet</u> : Convention avec Gard Fibre pour le raccordement, la gestion, l'entretien et le remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique des terrains Pompidou

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le le projet de convention présenté par Gard Fibre,

Vu l'avis de la commission Urbanisme en date du 19 septembre 2023,

## **CONSIDERANT:**

- Que l'aménagement des terrains Pompidou (Ecole, piscine intercommunale, parking, aire campingcar) situés sur les parcelles AW247, 246, 242 et 241 nécessite d'effectuer une demande de raccordement au réseau de très haut débit en fibre optique auprès de la société Gard Fibre.
- Que la société Gard Fibre sollicite la signature d'une convention pour le raccordement, la gestion, l'entretien et le remplacement de lignes pré installées de communications électroniques à très haut débit en fibre optique pour les terrains Pompidou en prévision de l'aménagement du site (Ecole, piscine intercommunale, parking, aire camping car).
- Que la Convention n'est assortie d'aucune contrepartie financière due par la commune.
- Que la Convention est conclue pour une durée de 25 ans à compter de la date de signature. Lorsqu'elle n'est pas dénoncée par l'une ou l'autre des parties, elle est renouvelée tacitement pour une durée indéterminée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE des membres présents et représentés, décide :

- D'approuver la convention avec Gard Fibre pour le raccordement, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique des Terrains Pompidou.
- D'autoriser M. Le Maire à signer la dite convention et tout document y afférent.

Le secrétaire de séance,

Fanny CABOT

Le Maire d'Uzès,

Jean-Luc CHAPON

Jean Edgeria of

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission RECU EN PRÉFECTURE tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le sile Internet et 1870 1970 2023